

Séance du lundi 04 avril 2016

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Madame Martine CABIE, Monsieur Jérôme BALARAN, Monsieur Thierry BOURG, Monsieur Étienne COMBES, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Madame Nathalie PITOT, Monsieur José TIGNÈRES, Madame Bérengère WAMBERGUE.

Représentés : Monsieur Nicolas ANDREU, Madame Agnès BRUNELLO.

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire(s) de la séance: Guy MAYA.

Ordre du jour:

- 1- Compte Administratif 2015 Assainissement ;
- 2- Compte Administratif 2015 Communal ;
- 3- Choix entreprises pour Numérotation Voirie ;
- 4- Accord prêts trésorerie et Assainissement du CANMP ;
- 5- Taux 2016 ;
- 6- BP 2016 Assainissement ;
- 7- Budget 2016 Annexe Lotissement Bonneville ;
- 8- BP 2016 Commune ;
- 9- Plaque Monuments aux Morts (Anciens d'Afrique) ;
- 10- Procès Verbal Synthèse Enquête PLU Grazac ;
- 11- Questions et Informations diverses.

Délibérations du conseil:

Vote CA Assainissement 2015 (DE_2016_03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Christophe GOURMANEL, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par la commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 045.93		584.91		22 630.84
Opérations exercice	7 105.43	5 248.00	5 115.24	4 322.71	12 220.67	9 570.71
Total	7 105.43	27 293.93	5 115.24	4 907.62	12 220.67	32 201.55
Résultat de clôture		20 188.50	207.62			19 980.88
Restes à réaliser	183 009.57	163 295.00			183 009.57	163 295.00
Total cumulé	183 009.57	183 483.50	207.62		183 009.57	183 275.88
Résultat définitif		473.93	207.62			266.31

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement Assainissement 2015 (DE_2016_04)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 207.62

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	584.91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 792.53
Résultat cumulé au 31/12/2015	- 207.62
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	- 207.62
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 207.62

Emprunt SEGALAN - CANMP Assainissement (DE_2016_05)

Vu le budget annexe d'assainissement de la commune de Grazac (Tarn), voté et approuvé par le conseil municipal le 04 avril 2016 ,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Grazac (Tarn) contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : **Assainissement Le Bourg (Tarn)**

Montant : **100.000 euros**

Durée de l'amortissement : **20 ans**

Taux fixe : **1,95 %**

Périodicité : **annuelle à échéance constante**

Commission d'engagement : **200 euros**

Débloccage : L'intégralité des fonds sera débloquée dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales), au-delà le taux fixe sera révisé.

Modalité de remboursement : Un remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial minimum) est possible à tout moment. **Aucune indemnité de remboursement anticipé sera due à concurrence de 50 k€ (en capital) de remboursement anticipé.**

Arrêté et Signatures du Compte Administratif 2015 - Service Assainissement (DE_2016_08)

Arrêté et Signatures du Budget Primitif 2016 - Service Assainissement (DE_2016_09)

Vote CA Commune 2015 (DE_2016_010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par la commission des finances, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		55 917.28		53 236.81		109 154.09
Opérations exercice	562 096.90	871 346.30	248 679.20	290 077.37	810 776.10	1 161 423.67
Total	562 096.90	927 263.58	248 679.20	343 314.18	810 776.10	1 270 577.76
Résultat de clôture		365 166.68		94 634.98		459 801.66
Restes à réaliser	1 015 531.84	797 570.00			1 015 531.84	797 570.00
Total cumulé	1 015 531.84	1 162 736.68		94 634.98	1 015 531.84	1 257 371.66
Résultat définitif		147 204.84		94 634.98		241 839.82

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement Commune 2015 (DE_2016_011)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 94 634.98

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	53 236.81
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	69 697.22
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	41 398.17
Résultat cumulé au 31/12/2015	94 634.98
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	94 634.98

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	94 634.98
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Crédit Relais - CANMP Commune - 2016 (DE_2016_012)

Vu le budget annexe d'assainissement de la commune de Grazac (Tarn), voté et approuvé par le conseil municipal le 04 avril 2016 ,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Grazac (Tarn) contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un crédit relais ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques du Crédit Relais :

Objet : **Commune - Travaux École (Tarn)**

Montant : **400.000 euros**

Durée de l'amortissement : **12 mois**

Taux **Variable** : **Euribor 3M + marge** **1,47 %** équivaut : $0,000\% + 1,47\% = 1,470\%$

Périodicité : **trimestrielle, par la procédure du débit d'office**

Commission d'engagement : **800 euros**

Déblocage :

- Premier déblocage dans les 4 mois,
- Les fonds seront débloqués par virement, en une ou plusieurs fois,
- Montant minimum des tranches : 15.000 euros.

Conditions de Remboursement : Capital réglé par débit d'office au terme des 12 mois.

ARTICLE 3 : La commune de Grazac (Tarn) s'engage, pendant toute la durée du crédit relais, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Grazac (Tarn) s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Nomination et Numérotation des Voies - 2016 (DE_2016_013)

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° DE_2015_021 du 13 avril 2015, concernant la nomination et numérotation des voies de la commune.

Madame CABIE Martine, 3^{ème} adjointe, et Monsieur MAYA Guy, 2^{ème} adjoint, sont en charge de se dossier. Ils ont demandé à trois entreprises d'établir un devis :

- SARL Signalisation Tarnaise;
- Atelier Vezes Publicité;
- Sud-Ouest Signalisation;

Après étude et consultation des devis, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** le devis de Sud-Ouest Signalisation, pour la somme totale de 8.203,01 euros TTC,
- **DEMANDE** que les crédits pour l'opération "Nom et Numérotation des Voies" soient pour l'année 2016 de 10.000 euros, sachant qu'il faudra prévoir des matériaux pour les implanter;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Création Budget Annexe "Lotissement Parcelle RIVALES" (DE_2016_014)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 7 mars 2016, DE_2016_007, concernant le projet d'aménagement du lieu-dit "Bonneville". Maintenant, il est nécessaire de créer un nouveau Budget Annexe intitulé "**Lotissement Parcelle RIVALES**". Ce budget sera assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création d'un Budget Annexe "**Lotissement Parcelle RIVALES**" assujéti à la TVA;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution la présente délibération et des démarches administratives.

Taux 2016 (DE_2016_015)

La commission des finances ayant préparée le budget primitif informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a préparé 2 propositions d'augmentation des Taux afin d'équilibrer le budget :

1° Proposition d'augmentation : TH +4%	FB +2%	FNB +1%
2° Proposition d'augmentation : TH +5%	FB +3%	FNB +1%

Après discussions la 2° proposition à reçu 7 voix pour et la 1° proposition a reçu 8 voix pour.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à **la majorité (par 8 voix pour et 7 contre)** :

- **DEMANDE** que les taux de la 1° proposition soient appliqués, à savoir :
 - Taxe d'Habitation : 8,66 % (+4%)
 - Foncier Bâti : 16,74 % (+2%)
 - Foncier Non Bâti : 63,76 % (+1%)
- **DÉCIDE** de les faire appliquer pour l'année 2016, et de joindre l'état 1259 en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Vote BP Commune 2016 (DE_2016_016)

Suite à la proposition de la commission des finances concernant le budget primitif 2016, il s'équilibre de la façon suivant :

- Fonctionnement :
 - Dépenses 431.853,98 €
 - Recettes 431.853,88 €
- Investissement :
 - Dépenses 1.271.886,21 €
 - Recettes 1.271.886,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** les chiffres proposés par la commission des finances,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Règlement du Permis d'Aménager Parcelle RIVALES (DE_2016_017)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'acquisition de la parcelle D693, délibération DE_2016_003 ; suite au projet d'aménagement cette parcelle située au lieu-dit "Bonneville, délibération DE_2016_007 ; suite à la création d'un budget annexe concernant ladite parcelle appelé "Lotissement Parcelle RIVALES", DE_2016_014, maintenant, il faut déposer un permis d'aménager et établir un règlement.

Le Cabinet d'Architecture Atelier ATP, en charge de l'aménagement de cette parcelle, a proposé aux membres du conseil :

- un plan de règlement,
- un projet de règlement écrit,
- un cahier de prescriptions architecturales, environnementales et paysagères.

Ces documents seront joints au permis d'aménager lors de son dépôt.

Où cet exposé, après lecture et délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE** les termes du règlement du permis d'aménager concernant la parcelle D693 au lieu-dit Bonneville dite "Parcelle RIVALES", (voir annexes ci-jointe);
- **DEMANDE** que ces documents soient joints au permis d'aménager,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Arrêté et Signatures du Compte Administratif 2015 - Commune de Grazac (DE_2016_019)

Arrêté et Signatures du Budget Primitif 2016 - Commune de Grazac (DE_2016_020)

Les membres du Conseil Municipal ont adoptés à l'unanimité la proposition de la commission des finances concernant le budget du Lotissement RIVALES qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 483.180 euros et en investissement à la somme de 303.180 euros. La commission des finances ayant été plus rapide que l'administration pour la création du budget annexe Lotissement RIVALES, ce budget et ses sommes seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal avec les documents officiels.

Levée de séance à 23 heures 40 minutes.